

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juillet 2015

Convocation du 17 juillet 2015

Le Conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 24 juillet 2015 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents : Mmes SALIEGE, VIET, GILLES, GOYARD

MM BILLON, CARPENTIER, MARILLIER, SIXDENIER, VERNOT, MONNERET

Etaient excusés : Mmes RICHARD. (pouvoir à Mme GILLES) JAILLET (pouvoir à M. MARILLIER), M. PACAUD

M. SIXDENIER est nommée secrétaire de séance.

Mme GOYARD demande à ajouter le nombre de voix pour et contre, pour le remplacement du moteur de la cloche de l'église (7 voix et 5 contre) puis le compte rendu de la réunion du 19 juin 2015 est approuvé à l'unanimité

Le maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

Choix devis pour raccordement d'une maison d'habitation aux Baudots :

Le conseil municipal accepte.

Choix devis pour raccordement d'une maison d'habitation aux Baudots :

Le conseil municipal prend connaissance des deux devis :

- TRAMOIS André : 451.80 €
- SNT-PAM : 2 479.20 €

L'entreprise TRAMOIS est retenue.

Rentrée scolaire 2015 /2016 :

Compte-rendu de la réunion du conseil d'école : le conseil municipal prend connaissance du compte-rendu.

Actuellement, une ATSEM est mise à disposition de Mme SIVIGNON dans la classe de GS/CP de 10h30 à 11h45 et de 13h35 à 15h00. Mme SIVIGNON renouvelle la demande pour l'année scolaire 2015/2016 avec une demi-heure supplémentaire de 10h à 10h30. Le conseil reconduit, à l'unanimité, les heures de mise à disposition, identique à l'année écoulée.

Devis vitrerie école :

Le devis de l'entreprise MKI de Marcilly les Buxy d'un montant de 300 € TTC est accepté.

Choix du contrat de travail de l'agent d'animation des Nouvelles Activités Périscolaires

2 possibilités de recrutement :

- créer un emploi pour une nomination en qualité de stagiaire pendant 1 an et titularisation à la fin de cette année.
- Contrat à durée déterminée

Après discussion,

Le conseil municipal, par 3 voix pour et 9 voix contre, ne crée pas un emploi pour une nomination en qualité de stagiaire, puis de titulaire et décide de recruter une personne en contrat à durée déterminée, d'une durée d'un an renouvelable du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 à raison de 10 heures effective par semaine (temps de travail annualisé 7h84).

Sa rémunération sera basée sur l'indice brut 341, majoré 322 (6 voix pour, 6 voix contre, la voix du maire est prépondérante)

Tarifs des repas et de la garderie périscolaire

Le prix de la participation des parents pour le restaurant scolaire est fixé à 3,60€ par repas servi.

Le prix du service pour le lavage de la vaisselle est fixé à 0,44€ par repas, à charge de la commune

Le tarif de la garderie périscolaire est modifié à compter du 1^{er} septembre 2015 (12 voix pour) :

- gratuit le matin,
- 1,60 € la 1^{ère} heure
- 1,10 € par demi-heure supplémentaire
- 10 € par quart d'heure supplémentaire après 19 h

Il est rappelé que toute heure ou demi-heure commencée est due

Décision pour le transport scolaire du soir

Le conseil municipal s'interroge sur l'organisation du transport scolaire du soir : deux bus se suivent à 45 minutes d'intervalle.

Le département a donné un avis favorable pour la prise en charge des enfants sur le circuit du BAHUT, avec les mêmes arrêts que le matin.

Suite à la demande concernant la résiliation de notre contrat actuel, la RSL ne peut pas répondre favorablement. Le contrat de transport scolaire a été signé pour une durée de 4 ans du 01/09/2012 au 31/08/2016. La résiliation du contrat dès la rentrée 2015 engendrerait un impact non négligeable sur leur exploitation, notamment sur l'affectation du véhicule et l'emploi du conducteur.

Le maire négocie avec les Rapides de Saône et Loire, en sachant que la commune aura d'autres besoins de transport pour l'année scolaire.

Règlement périscolaire :

Le conseil municipal modifie le règlement du temps périscolaire. Il sera donné à tous les enfants en début d'année scolaire.

NAP :

Le conseil municipal renouvelle les conventions avec le comité hand-ball et l'Office municipal des sports de Montchanin.

Suivis des projets : commerces, traversée des Baudots

L'ATD 71 et le CAUE propose un rendez-vous pour le dossier de l'aménagement de la traversée des Baudots le 08/09/2015 à 9 h.

Commerce : le conseil municipal prendra la décision pour le montage du dossier de demande de subvention par la Chambre de Commerce et d'Industrie à la prochaine réunion.

Béatrice SALIEGE et Gilles SIXDENIER participent au montage de ces dossiers.

Informations diverses

PLUI : Le dossier de modification simplifiée des accès à la zone AUX1 est consultable à CCSCC pendant 1 mois.

La délibération de la CCSCC est affichée au secrétariat de mairie.

Remerciements Mme et M. ARNOUX pour la mise en sécurité du puits aux Bordenets

Arrêté de restriction d'eau : le conseil municipal est informé de l'arrêté de restriction d'eau

Courrier Mme BACHELARD – propriété Mme SEDLAK : La collectivité n'intervient pas chez les particuliers, un courrier sera transmis à M. le Sous-Préfet.

Courrier M. Jean-Patrick COURTOIS – invalidation de son élection comme sénateur de Saône et Loire.

Le Maire,
Jean-Pierre BILLON